



## Orange pb facture sans avoir signer de devis

Par **rose74**, le **30/09/2014 à 18:18**

Bonjour,

Orange me réclame 2400 euros pour des travaux réalisés alors que je n'ai jamais signé de devis. Que faire ?

Par **rose74**, le **30/09/2014 à 18:45**

J'ai oublié de préciser qu'il s'agit de travaux réalisés sur le domaine public en limite de propriété.

Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **30/09/2014 à 19:07**

Bonsoir,

Vous avez surement oublié de nous dire autre chose.

Orange ne va pas effectuer sur le domaine public des travaux sans raison et sans financement.

Par **rose74**, le **30/09/2014 à 22:19**

Bonsoir,

Nous avons construit une maison et le jour ou les techniciens sont passés pour le raccordement orange ils se sont rendus qu'au niveau de la voirie publique ils n'arrivaient pas au boitier de branchement france telecom. Ils nous ont dit de recontacter France Telecom puisque ceux ci n'avaient pas fait le nécessaire en 2 ans de se déplacer malgré le fait que nous ayons envoyé dans les délais les documents pour une ouverture de ligne pour une maison individuelle. A la suite de cela France Telecom a fait passer un expert pour se rendre compte des travaux à faire et il m'a précisé que s'il y avait des frais à notre charge ils nous enverraient un devis. Nous n'avons pas eut de réponse de cette personne. Ils ont néanmoins commencé les travaux en nous disant au téléphone que les frais étaient à leur charge. Nous avons signé aucun devis, la seule chose que nous avons payé c'est les 118 euros de demande d'intervention pour l'expert. Et aujourd'hui ils nous envoient une facture de 2400 euros je retiens à préciser qu'a aucun moment nous n'avons reçu de devis de leur part concernant ses travaux.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **10:32**

Bonjour,

Selon l'article L332-15 du code de l'urbanisme, les travaux effectués pour amener le point de raccordement au droit de votre terrain sont à charge de FT.

Les travaux depuis le droit de votre terrain à votre domicile sont à votre charge.

Un devis doit vous être soumis.

Par **rose74**, le **01/10/2014** à **21:49**

Merci pour votre réponse.

Cordialement.